

# Le classement

Pourquoi classer mon hébergement saisonnier ?

## **LES AVANTAGES**

### **1/ POUR RASSURER MON CLIENT**

Le classement « meublé de tourisme » (de 1\* à 5\*) est une démarche nationale et volontaire qui qualifie votre location saisonnière. Il est délivré, suite à une visite de votre hébergement par un organisme certifié. Il représente pour le client des garanties de confiance et de sécurité sur la qualité de votre bien. Un client content en parle à 3 personnes. Un client mécontent en parle à 10.

### **2/ POUR BÉNÉFICIER D'AVANTAGES FISCAUX**

Les revenus retirés des locations saisonnières font parti de la catégorie des bénéfiques industriels et commerciaux. Dans cette catégorie, de nombreux loueurs choisissent le régime fiscal forfaitaire « micro BIC » (Micro entreprise des Bénéfiques Industriels et Commerciaux) et leur permet de bénéficier d'un abattement fiscal de 71% pour un hébergement classé au lieu de 50% pour un non classé.

### **3/ POUR ACCEPTER LES CHÈQUES VACANCES**

Une démarche simple sans frais d'adhésion qui nécessite une affiliation gratuite à l'Agence Nationale des chèques vacances (ANCV) et un taux de commission de 2.5% seulement. Le chèque vacances est un titre sécurisé et prépayé qui vous protège des impayés.

**Cette adhésion vous garantit une plus grande visibilité :**

- Présence sur le guide des chèques vacances
- Diffusion sur [www.ancv.com](http://www.ancv.com)

1/3 des chèques vacances utilisés en France, servent au règlement d'un hébergement de vacances.





## LES ETOILES

### HÉBERGEMENT ÉCONOMIQUE ★

Hébergement au confort élémentaire adapté à l'accueil d'une clientèle principalement francophone recherchant avant tout un prix intéressant.

### HÉBERGEMENT MILIEU DE GAMME ★★

Hébergement proposant un bon confort, offrant quelques services.

### HÉBERGEMENT MILIEU DE GAMME SUPÉRIEUR ★★★

Hébergement très confortable doté d'aménagements de qualité appréciable et offrant plusieurs services et équipements.

### HÉBERGEMENT HAUT DE GAMME ★★★★

Hébergement de confort supérieur doté d'aménagements de très bonne qualité et qui offre un éventail de services et d'équipements (supports d'information commerciaux disponibles en plusieurs langues étrangères dont l'anglais, un accueil au moins bilingue...).

### HÉBERGEMENT TRÈS HAUT DE GAMME ★★★★★

Hébergement proposant un confort exceptionnel doté d'un aménagement d'excellente qualité offrant une multitude de services ou d'équipements (spa, piscine, salle de remise en forme...). Un service personnalisé, multilingue, adapté à une clientèle internationale.



# LES ETAPES POUR CLASSER MON MEUBLÉ

- 1 Je contacte Fabienne à l'Office de tourisme Tourmalet Pic du Midi au 05 62 95 81 81**
- 2 Un dossier vous est transmis et est à remplir** (comprenant un bon de commande de visite et conditions générales, un référentiel, un état descriptif du meublé, une note d'information) vous sera remis ou expédié par notre service afin de déterminer le classement que vous souhaitez pour votre meublé. Ce dossier devra être retourné avec votre règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public à l'Office de tourisme.
- 3 Dès réception du dossier, Fabienne vous contacte** afin de fixer un rendez-vous pour la visite. En votre présence ou celle de votre mandataire, la personne agréée de l'Office de Tourisme Tourmalet Pic du Midi réalise la visite de contrôle de votre meublé en vérifiant la conformité des critères en fonction de la catégorie demandée. La visite se limitera aux seuls locaux faisant l'objet de la demande de classement
- 4 Dans le mois qui suit la visite**, vous recevrez un rapport de contrôle, une grille de contrôle et une décision de classement. Vous aurez 15 jours afin de vous opposer au classement (si la validation du classement est subordonnée à une mise en conformité de certains points: le délai réglementaire pour mettre en place ces améliorations et nous fournir les justificatifs est de 15 jours à partir de la date de la visite de contrôle).
- 5 À l'issue de ces 15 jours**, sans réponse de votre part, votre classement devient définitif pour une durée de 5 ans. La décision de classement doit être obligatoirement affichée dans le logement.



Si le loueur n'est pas en accord avec la décision de classement, il doit formuler sa réclamation par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai de 15 jours après avoir reçu le rapport de visite à l'adresse suivante :

**OFFICE DE TOURISME TOURMALET PIC DU MIDI  
BP 226 65200 BAGNERES DE BIGORRE CEDEX**

## TARIFS CLASSEMENT

Studio, T1 et T2

150€

T3 et plus

190€

Les frais de déplacement sont inclus dans le tarif.

En cas de multiplicité de biens, un tarif préférentiel sera arrêté par certificat administratif de la direction.

**Votre Office de tourisme est réputé accrédité organisme de classement et dispose d'un technicien référent et d'un technicien suppléant qui interviennent pour le classement en meublé de tourisme (accréditation délivrée par CERTISUD pour une durée de 5 ans).**

*Pour rappel :*

Studio = 1 pièce (cuisine ouverte)

T1 = 1 pièce + cuisine séparée

T2 = 2 pièces (dont une chambre)

T3 = 3 pièces (dont deux chambres)

Salle d'eau ou salle de bains non comptée dans le détail des pièces.

